

Impact de la crise sanitaire sur l'agriculture, sylviculture, pêche

Un impact de la crise sanitaire globalement peu marqué pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche

La crise sanitaire a eu un impact plus limité sur l'agriculture que sur d'autres secteurs d'activité. Toutefois, les modalités et les contraintes du 1^{er} confinement ont eu une influence sur le comportement des consommateurs, qui ont privilégié les achats de produits « standard » au détriment des produits « sous signe de qualité ». De leur côté, les organisations professionnelles agricoles, notamment laitières, ont tenté d'anticiper les conséquences de la crise, en adaptant l'offre à cette situation inédite. Les exportations sont en baisse au deuxième trimestre dans la région. Les effectifs salariés sont en baisse mais le mouvement n'est pas nécessairement dû à la crise sanitaire. Différentes aides ont été mobilisées pendant la crise comme le dispositif d'activité partielle qui a toutefois été moins utilisé que dans l'industrie.

La crise sanitaire a eu un fort impact sur l'activité économique nationale et régionale. La valeur ajoutée du secteur agricole était en baisse depuis plusieurs trimestres d'après les comptes nationaux trimestriels de l'Insee. Au premier trimestre elle baisse un peu plus fortement (-1,1%) avant de revenir à son niveau de baisse de 2019 au deuxième trimestre (-0,7%). Pour la première fois depuis fin 2018, elle se redresse même de 0,3% au troisième trimestre.

Des différences d'impact suivant les secteurs régionaux

Durant le confinement, la consommation des ménages a permis de compenser une partie des pertes des débouchés de la restauration hors foyer. Mais l'impact est différent suivant les secteurs régionaux.

Dans le secteur de la transforma-

tion et de la conservation de la viande, la production est globalement en difficulté. Malgré la fin du confinement, les modifications apparues dans les modes de consommation ne se sont pas inversées et la viande de qualité est malmenée. La demande en steak haché est vive, mais les morceaux nobles ne trouvent plus preneurs. Au cumul des 8 premiers mois de l'année, les abattages restent stables grâce aux abattages de vaches et de veaux en nette hausse. De même, la cotation de la vache de réforme est en forte hausse. Elle bénéficie de la dépréciation des jeunes bovins qui affiche leur plus bas prix depuis 5 ans.

Dans le secteur des produits laitiers, les syndicats de produits AOP du Massif du Jura ont adopté en avril 2020 des mesures de diminution des volumes de lait produit

et de limitation des volumes de fromages produits. Ces mesures se traduisent au 2^{ème} trimestre par une légère diminution des livraisons de lait AOP, malgré des conditions climatiques très favorables, permettant au prix du lait AOP de poursuivre sa progression (+2,0% par rapport à 2019). Le ralentissement est beaucoup plus limité en lait conventionnel mais son prix diminue. Par conséquent les fabrications de fromages et produits laitiers subissent également un ralentissement. Durant le deuxième trimestre la baisse est particulièrement marquée pour les pâtes pressées cuites et les pâtes molles, alors que la dynamique des pâtes pressées non cuites est bonne après un mauvais premier trimestre. Les fabrications de produits frais, après avoir augmenté en avril et en mai suite à la hausse de la demande des ménages pendant le confinement est en forte baisse

les mois suivants.

Dans les grandes cultures, les prix ont été influencés par la crise, le début de reprise, mais également simultanément par le climat. Au début de la crise, si le prix du blé et du colza monte en partie en raison des prévisions de récolte faible, le cours de l'orge a baissé en raison de la fermeture des restaurants et des bars qui a fait chuté la demande des malteurs. Au final, la sécheresse, ayant entraîné de plus faible rendement, semble avoir eu plus d'impact sur la filière que la pandémie.

Dans le contexte actuel du commerce extérieur, les prix des vins sont orientés à la baisse au cours de l'été. Toutefois, la vente directe a profité du retour des touristes (français et européens), ce qui se traduit par de bons chiffres d'affaires en juillet et août.

Commerce extérieur agricole : Net recul des exportations régionales au 2^{ème} trimestre 2020

Au niveau national, contrairement à l'industrie, les échanges de l'agriculture, sylviculture et de la pêche augmentent aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020 par rapport à l'année précédente. Les exportations ont été notamment tirées par la demande en provenance de l'Afrique du Nord et de la Chine, améliorant le solde commercial.

La Bourgogne-Franche-Comté ne profite pas de ce contexte, même si son solde commercial agricole reste positif.

Les exportations régionales du secteur (457 M€ en 2019) représentent à peine plus de 2% de celles du secteur industriel, dont 87% pour les produits agricoles, 11% pour la sylviculture, 1% pour la pêche et l'aquaculture. Elles sont essentiellement le fait de la Saône et Loire et de la Côte d'Or (168 M€ en 2019) et de la Côte d'Or (117 M€).

Globalement, les exportations régionales, essentiellement soutenues par la Saône et Loire, étaient en forte hausse aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2019. Cette dynamique est stoppée au 1^{er} trimestre 2020,

Figure 1. Contributions à l'évolution trimestrielle des exportations agricoles

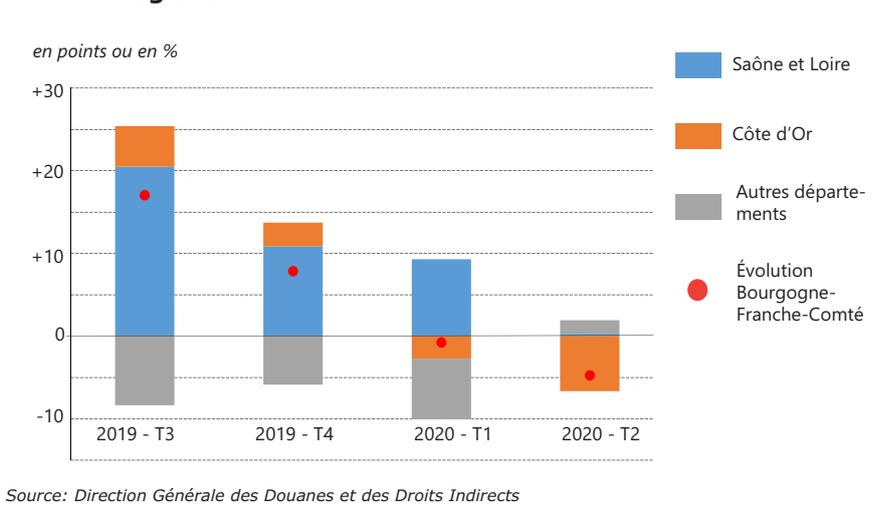
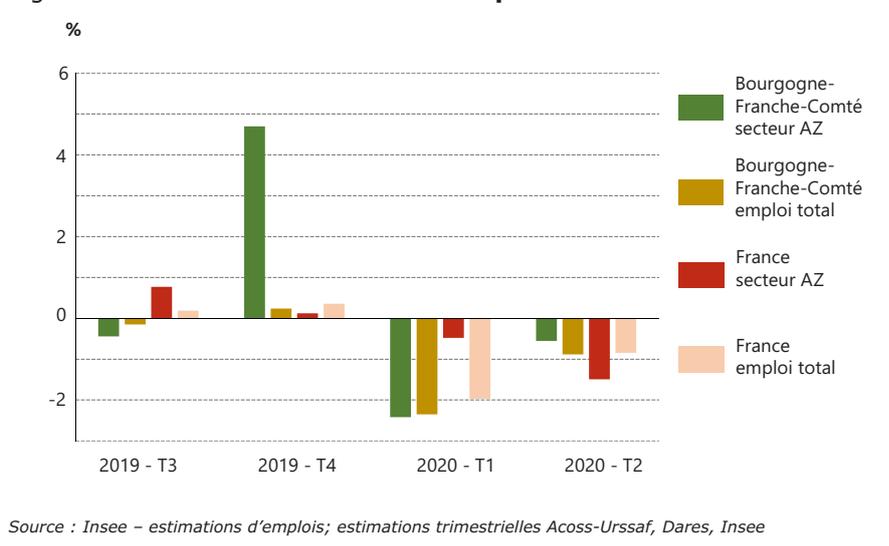


Figure 2. Variation trimestrielle de l'emploi salarié



et les exportations chutent de 4,7% au 2^{ème} trimestre.

Mais l'évolution est très contrastée selon les départements. Ainsi les exportations de la Saône et Loire ont continué à augmenter de 32% au 1^{er} trimestre, tandis que celles des autres départements étaient en forte baisse. Au 2^{ème} trimestre, la Saône et Loire affiche encore un résultat de 1% supérieur à celui du 2^{ème} trimestre 2019, tandis que celles de la Côte d'Or reculent de 22%, et celles des autres départements se redressent globalement de 4%.

Baisse limitée de l'emploi salarié agricole

Au 1^{er} trimestre 2020, l'emploi salarié agricole de Bourgogne-

Franche-Comté a diminué de 2,4% en données corrigées des variations saisonnières, soit autant que l'emploi salarié total. Cette chute de l'emploi agricole régional est plus élevée qu'au niveau national, mais elle fait suite à une hausse importante au 4^{ème} trimestre 2019. Un effet de la crise sanitaire est ainsi difficile à établir. Au 2^{ème} trimestre, le recul de l'emploi agricole régional est limité à -0,6%, contre -1,5% au niveau national.

Activité partielle : 1450 salariés de l'agriculture, la sylviculture et la pêche ont été indemnisés de mars à juin 2020

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, le dispositif d'activité partielle a été assoupli et

élargi pour permettre aux entreprises de recourir plus massivement au dispositif. Il permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises leur permettra ainsi de redémarrer plus rapidement leur activité.

Du 1^{er} mars au 30 juin 2020, 640 établissements de l'agriculture, sylviculture et pêche ont été autorisés à recourir à l'activité partielle. L'essentiel de ces autorisations ont été délivrées au cours du mois d'avril.

Ces décisions concernent environ 2 430 salariés, soit 14,6% de l'emploi du secteur. Cette part est nettement plus faible que dans l'industrie où les trois quarts des entreprises et des salariés ont bénéficié de cette autorisation.

Ces autorisations ne signifient pas que les salariés ont effectivement été placés en activité partielle. L'utilisation de cette mesure dépend in fine des besoins réels des entreprises. Depuis mars, 1450 salariés ont effectivement été indemnisés au titre de l'activité partielle, soit 8,8% des salariés du secteur.

Le tiers des salariés indemnisés (493) travaillent dans les cultures permanentes, pour l'essentiel dans la culture de la vigne. Le pourcentage de salariés indemnisés du secteur est cependant assez faible (6,9% de l'ensemble des salariés avec des parts plus faibles dans les départements de Côte d'Or et Saône et Loire, grands employeurs), comme dans les productions animales, la sylviculture ou les services de soutien à l'exploitation forestière. Il atteint 11% dans les cultures permanentes (166 salariés), et 17% dans les activités de soutien aux cultures et l'exploitation forestière. Le pourcentage de salariés indemnisés est beaucoup plus élevé dans la reproduction de plantes, la pêche et l'aquaculture, mais cela ne repré-

Figure 3. Recours à l'activité partielle par secteur dans le secteur de l'agriculture, sylviculture, pêche

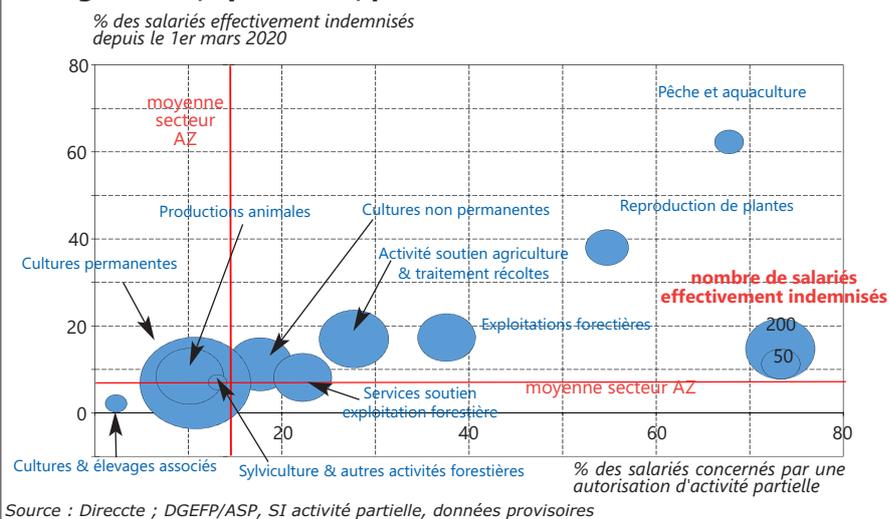
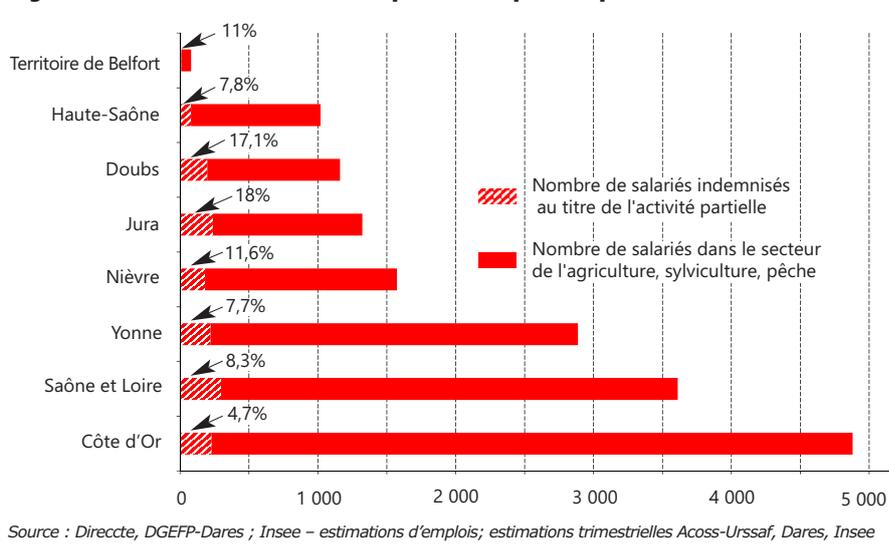


Figure 4. Recours à l'activité partielle par département



sente qu'un peu plus de 100 salariés dans la région.

La Saône et Loire compte le plus grand nombre de salariés indemnisés (298). Dans les trois principaux départements viticoles, le recours à l'activité partielle représente une part assez faible de l'emploi agricole (de 4,7% à 8,2%), alors que l'ensemble de la filière viticole (Culture de la vigne, Activités de soutien, Vinification, Fabrication de vins effervescents, Commerce de gros) a eu recours à l'activité partielle pour 22% de ses salariés. L'indemnisation a couvert 7,8% des salariés agricoles en Haute-Saône, mais plus de 11% dans la Nièvre. C'est dans le Jura et dans le Doubs que la part des salariés indemnisés est la plus importante (respec-

tivement 18% et 17,1%), répartis sur l'ensemble des activités.

Autres aides de l'Etat à l'agriculture, sylviculture et pêche

Outre l'indemnisation de l'activité partielle détaillée ci-dessus, les entreprises du secteur ont pu bénéficier de 4 catégories d'aides de l'état pour les aider à surmonter les difficultés liées à crise sanitaire.

Les aides exceptionnelles aux artisans et commerçants, peu nombreux dans le secteur

L'aide correspond au montant des cotisations de retraite complémentaire versées par les artisans et les commerçants sur la base de leurs revenus de 2018 et pouvait aller

jusqu'à 1250 €. La région a compté 384 bénéficiaires de ces aides pour un montant total de 310.000 €.

Les reports d'échéances fiscales

Ce dispositif a peu profité au secteur agricole, en Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs en France. 28 entreprises de la région en ont bénéficié pour un montant de 487 000 €.

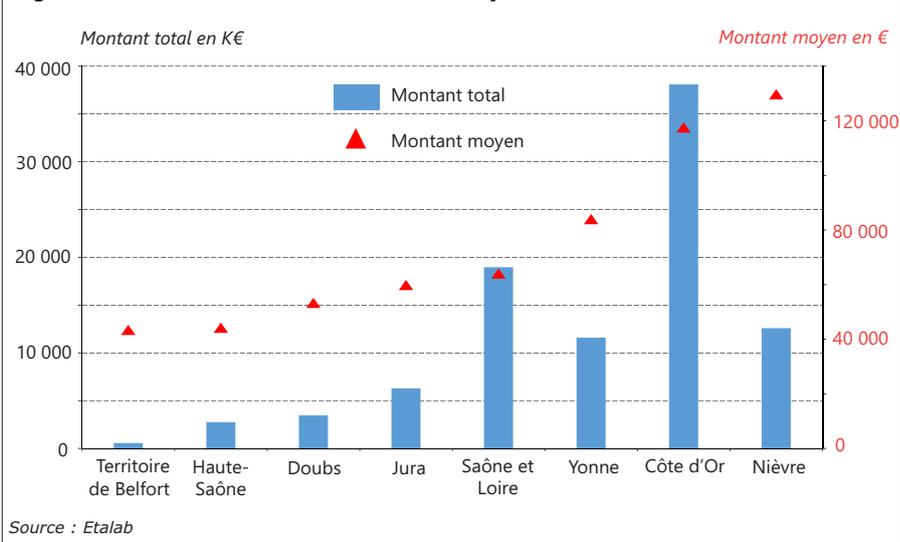
Le fonds de solidarité

Dédiée aux TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales qui ont 10 salariés au plus et qui ont subi une interdiction d'accueil du public au cours de la période de confinement ou une perte de chiffre d'affaire d'au moins 50%, cette aide plafonnée à 1500 €, a été attribuée à partir de mars 2020, et renouvelée depuis jusqu'en juin.

3 950 aides ont été distribuées en Bourgogne-Franche-Comté au titre du fond de solidarité pour un montant total de 5 428 000 €. Le montant moyen de l'aide (1375 €) est très proche de la moyenne nationale.

La Saône et Loire a perçu 35% des

Figure 5. **Montant total et montant moyen des PGE accordés**



Source : Etalab

montants distribués dans la région.

Les prêts garantis de l'Etat (PGE)

Jusqu'au 31 décembre prochain, toutes les entreprises à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, peuvent demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

C'est le volet le plus important de l'aide aux entreprises, avec 120 milliards d'€ de PGE accordés au ni-

veau national, tous secteurs confondus. L'agriculture, sylviculture et pêche a bénéficié d'un 1,277 milliard d'€ de PGE.

En Bourgogne-Franche-Comté, 1 100 PGE ont été accordés aux entreprises du secteur pour un montant de 94 millions d'€. Le montant régional moyen du PGE s'établit à 85 700 €, avec de grandes différences départementales : il s'élève à 130 000 € par prêt dans la Nièvre et à 118 000 € en Côte d'Or, tandis que ce montant est inférieur à la moyenne régionale dans les autres départements.

Pour en savoir plus

- Conjoncture agricole Draaf : "<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Conjoncture-Bourgogne-Franche>"
- Les industries agroalimentaires de la région relativement préservées", partenariat Draaf-Direccte, Agreste n°11, juillet 2020
- Les industries agroalimentaires résistent", partenariat Draaf-Direccte, Agreste n°17, novembre 2020

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Stéphane Adrover, Éric Seguin
Composition : Yves Lebeau
Dépôt légal : à parution
ISSN : ISSN : 2681-9031
© Agreste 2020